



FSU Guyane

Psychologues de l'éducation nationale

CAPA PSY-EN du 14 février 2019

Déclaration du SNUipp-FSU et du SNES-FSU

Monsieur le Recteur,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'installation de la CAPA des PSY de l'Education Nationale. La tenue de cette instance marque le début d'une nouvelle organisation pour notre corps en Guyane. Les représentants des personnels viennent d'être désignés pour les 4 prochaines années, le nombre de titulaires a été ramené de 3 à 2. Notre organisation syndicale reste majoritaire en nombre de voix.

Nos objectifs restent forts : à savoir la défense des droits individuels et collectifs de tous les psychologues de l'éducation nationale. Pour ce faire, nous avons besoin que l'administration rectorale nous fournisse les documents suivant :

- identification précise des ETP de PSY EN pour le premier et le second degré ;
- identification des postes ; nous réclamons la liste des postes vacants.

Notre organisation syndicale revendique des postes spécifiques sur les sites isolés : secteurs Maripasoula, Papaïchton, Saint-Georges, Régina, Camopi. Nous réclamons également l'envoi aux collègues concerné.e.s et à leur responsable de service les arrêtés de promotion de grade et d'échelon, notamment à l'issue des entretiens PPCR.

Devant l'augmentation des demandes d'intervention en Cellule d'Urgence, nos collègues attendent une réactivation du protocole et la formation des équipes ressources internes de crise dans les établissements.

Nous avons profité de cette CAPA pour vous faire parvenir les questions pour lesquelles nos collègues attendent des précisions.

Nous vous remercions de votre écoute.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU Guyane et le SNES-FSU Guyane

Pascaline PAULY et Marguerite PALM